

# L'associatif inquiet et dans l'incertitude

WALLONIE Des restrictions au cas par cas

Thierry Bodson le soulignait à nouveau dans *L'Echo* : « *En Wallonie, les mesures d'économie toucheront surtout le non-marchand.* » Mais le patron de la FGTB wallonne ajoutait aussitôt : « *C'est encore nébuleux !* » On confirme : les cabinets régionaux passent actuellement en revue l'ensemble des subventions accordées aux opérateurs de terrain pour y grappiller les économies imposées par le gouvernement, compétence par compétence.

Les objectifs sont connus pour 2015 : - 7 % pour les subventions fixées par décret, mais - 15 % pour les subsides facultatifs dont bénéficie prioritairement le monde associatif. Pour de nombreuses petites structures, l'effort est d'autant plus colossal qu'il faudra y ajouter souvent la perte de valeur (- 1,5 % hors indexation) des fameux points APE qui financent les emplois.

L'incertitude actuelle suscite l'inquiétude : pour des projets socioculturels ou éducatifs qui vivent du soutien régional, comment envisager avec sérénité l'exercice 2015 ? Le gouvernement a écarté l'idée d'une application linéaire, et donc aveugle, du plan d'économies.

Un ministre témoigne : « *L'objectif global doit être atteint, mais nous avons la liberté de fixer les taux de subvention pour chaque organisation, en fonction de notre perception. Des structures seront épargnées parce qu'elles jouent un rôle important et ne*

*s'en sortiraient pas sans le soutien de la Région. Il faudra faire preuve d'inventivité.* »

Très impliqué dans les milieux associatifs, le CDH suit de près ce dossier dont les détails seront connus lors de la publication définitive du budget 2015. Le député liégeois Benoît Drèze a décidé de prendre les devants. Ce vendredi, il a invité le secteur à discuter d'une question angoissante : « *A quelle sauce l'associatif va-t-il être mangé ?* » (1)

Le même élu a fait valider par les instances de son parti les balises à fixer pour éviter une casse sociale dans le non-marchand. Parmi celles-ci : pas de licenciements secs dans l'associatif subventionné, préservation des opérateurs qui conduisent à l'emploi ou dont la subvention est fortement liée au volume d'emplois, concertation préalable avec les partenaires sociaux...

« *Mais si on peut limiter les dégâts, il ne faut pas se bercer d'illusions : ces mesures provoqueront un coup de frein dans de nombreux secteurs,* souligne le député wallon. *Une grande transparence s'impose : il faut informer les gestionnaires au plus vite pour leur permettre de préparer l'avenir. Il n'y a rien de pire pour eux que d'être dans l'impossibilité de rédiger leur budget annuel et donc de connaître leurs futurs moyens d'action.* » ■

**ERIC DEFFET**

(1) Ce vendredi 7 novembre à 15 h, rue de Serbie, 42 (ASBL Jefar) à Liège. Renseignements : 04.224.50.17.